

QUI S'EST AUTOPROCLAMÉ PRÉSIDENT DU VENEZUELA: EST-CE JUAN GAIDÓ OU NICOLÁS MADURO?

Par Pedro Pablo Peñaloza

<https://runrun.es/top-5/372830/quien-se-autoproclamo-presidente-de-venezuela-juan-guaido-o-nicolas-maduro/>

La situation au Venezuela est aussi complexe que confuse. Le régime chaviste –et son lobby international- s'emploient à imposer l'idée de l'«auto-proclamation» de Juan Guaidó, tandis que l'Assemblée nationale répond que sa prestation de serment s'inscrit dans le cadre de la Constitution. En parallèle au débat juridique, la réalité politique définit le cours d'une crise qui ne laisse personne indifférent dans la planète.

–Peut-on considérer Nicolás Maduro comme Président légitime et constitutionnel du Venezuela?

–Le Parlement vénézuélien et plus de 50 pays, dont les Etats Unis, le Canada, les membres de l'Union Européenne et la plupart des pays de l'Amérique latine jugent illégitime et inconstitutionnelle la permanence de Maduro à la Présidence de la République. Ce dernier a commencé son deuxième mandat de six années le 10 janvier dernier, avec le support de l'armée et de pays comme Cuba, la Russie, la Chine, l'Iran et la Turquie.

– Quelle est la raison pour laquelle le Parlement et une partie de la communauté internationale méconnaissent la légitimité de Maduro?

– Ce deuxième mandat de Maduro découle des élections du 20 mai 2018, qualifiées de frauduleuses par le Pouvoir législatif et les démocraties occidentales. En témoignage de protestation pour l'absence de garanties, les forces principales de l'opposition ont décidé de ne pas participer à cette élection, qui a obtenu le taux d'abstention le plus élevé de l'histoire des élections présidentielles au Venezuela (48%), d'après les données du Conseil national électoral dominé par le chavisme. Le candidat de l'opposition qui y a participé, Henri Falcón, n'a pas non plus reconnu les résultats du scrutin, en vue des irrégularités constatées lors du vote.

– Quelle est la raison pour laquelle l'élection du 20 mai est considérée inconstitutionnelle?

– L'élection du 20 mai 2018 a été convoquée par l'Assemblée nationale constituante, qui est un organe entièrement composé de militants chavistes, considéré illégitime et frauduleux par le

Parlement vénézuélien et les démocraties occidentales. En outre, la date a été fixée sans passer par le Conseil national électoral –géré aussi par Maduro –, enfreignant les délais et les procédures établis par le règlement électoral et en plus, l'Assemblée constituante a déclaré illégaux les partis d'opposition. Ces écarts ont fini par dégrader un système déjà miné par les avantages détenus par le gouvernement chaviste, la disqualification des chefs de l'opposition, la censure des médias et l'utilisation d'instruments comme «la carte de la patrie», pour faire pression sur les citoyens.

– Qu'a fait le Parlement pour faire front à l'intention de Maduro de continuer à exercer la Présidence de la République?

– Le Parlement a déclaré Maduro «usurpateur» des fonctions de président, en fondant ses actions sur trois articles de la Constitution: le 233 – qui concerne le manque absolu du Président de la République – et le 333 et le 350, relatifs à la désobéissance civile et la légitime défense de la Constitution.

– ¿Que dit l'article 233 de la Constitution vénézuélienne?

– L'article 233 établit que: «Dans le cas de manque absolu d'un Président ou Présidente élus avant la prise de fonctions, une nouvelle élection universelle, directe et secrète devra avoir lieu dans les trente jours consécutifs suivants. Pendant la durée nécessaire à l'élection et l'entrée en fonction du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente, la Présidence de la République sera prise en charge par le Président ou la Présidente de l'Assemblée nationale». En invoquant cette disposition du texte juridique fondamental, le 23 janvier dernier Juan Guaidó a assumé par intérim les fonctions du Pouvoir exécutif national.

– Est-il juste de dire que Guaidó s'est «auto-proclamé» Président du Venezuela?

– «Guaidó ne s'est pas 'auto-proclamé' comme Président. Au contraire, dans sa déclaration du 23 janvier il a ratifié qu'il s'acquittait de la tâche qui lui incombe en vertu de l'article 233 de la Constitution, à savoir, la prise de en charge la Présidence de la République, étant donné qu'il n'y a pas de Président élu au Venezuela. Pour assurer l'exercice de la Présidence, l'Assemblée nationale, seule autorité élue au Venezuela, devra ordonner toutes les mesures visant à faire cesser l'usurpation de la Présidence», signale au portail Proavinci le juriste José Ignacio Hernández, professeur de Droit administratif et constitutionnel.

– La prestation de serment de Guaidó réalisée devant un rassemblement public et non au Palais législatif est-elle valide?

– Le professeur Hernández répond que d'après la Constitution vénézuélienne, l'autorité du chef du Parlement «est appliquée de plein droit, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de

se conformer à une quelconque formalité, car c'est le seul moyen, du moins sur le plan juridique, de garantir une continuité administrative». Raison pour laquelle il souligne que Guaidó «ne s'est pas auto-proclamé. En réalité, le président de l'Assemblée nationale a ratifié sa volonté d'accomplir le devoir que lui impose la Constitution du Venezuela, à savoir, assumer les fonctions de Président en charge, toujours en accord avec les décisions que dictera l'Assemblée nationale pour assurer la cessation de l'usurpation».

- Que cherche Guaidó par son assermentation?

– Guaidó a mis l'accent sur le fait que le Parlement a une feuille de route de trois étapes: cessation de l'usurpation, gouvernement de transition et élections libres.

- Est-ce que Maduro s'est conformé à la formalité du serment?

– Non pleinement. Tel qu'il a déjà été signalé, Maduro n'est pas considéré un Président «élu», car son mandat émane d'un processus frauduleux. Mais en outre, la Constitution établit que le Président élu doit prêter serment au Parlement et ajoute ensuite: «Si pour quelque raison que ce soit, le Président ou la Présidente de la République ne pouvait pas prendre ses fonctions devant l'Assemblée nationale, il devrait le faire devant la Cour suprême de justice». Maduro a fini par avoir recours à la Cour suprême, gérée par le régime chaviste et qui depuis 2016 a prononcé plus de 70 sentences qui ont annulé tous les pouvoirs et compétences du Pouvoir législatif.

- Toute la crise vénézuélienne trouve-t-elle une explication par sa Constitution?

– Non. Pour comprendre cette situation inédite il convient d'analyser le contexte politique du Venezuela. Après la victoire écrasante de l'opposition aux élections parlementaires du 6 décembre 2015, qui lui a permis d'obtenir une majorité qualifiée (2/3) à l'Assemblée, Maduro a pris une série de mesures pour contourner la volonté du peuple et saper l'autorité du Pouvoir législatif. Il a d'abord modifié la composition de la Cour suprême, afin de s'assurer son contrôle. Ensuite, ces magistrats appelés «express» – en raison des irrégularités du processus de désignation- ont suspendu la proclamation de trois députés de l'opposition, afin de bloquer ainsi la majorité de 2/3 obtenue par l'opposition au Parlement, organe auquel la Constitution confère le plus grand pouvoir. Le coup de grâce a été porté au milieu de l'année 2016, lorsque la Cour suprême a déclaré le Parlement coupable d'outrage au tribunal et a signalé que tous ses actes étaient «manifestement inconstitutionnels et par conséquent, absolument nuls et non avendus et dépourvus de toute validité».

- Est-ce que Maduro a liquidé le Parlement?

– En pratique c'est ce qu'il a fait, par le biais de la Cour suprême de justice et à partir du mois d'août 2017, à travers aussi de l'Assemblée nationale constituante, qualifiée d'illégitime et frauduleuse par le Parlement et les démocraties occidentales. Outre gouverner par décret, le régime chaviste a éliminé de fait l'immunité parlementaire, ce qui a entraîné l'arrestation, l'agression physique et l'exil forcé de législateurs. Le député Juan Requesens est détenu à la prison de la police politique depuis août 2018, accusé d'avoir participé à une tentative présumée d'assassinat de Maduro. Malgré ces attaques, le Parlement continue à travailler avec la reconnaissance internationale.

- A-t-on essayé une sortie politique et électorale de la crise?

– L'opposition a impulsé en 2016 un référendum révocatoire qui a été bloqué par le régime de Maduro. La fermeture de cette voie électorale et l'offensive contre le Parlement ont provoqué une vague de contestations qui ont coûté environ 140 morts et des centaines de détenus. Maduro a tenu sa promesse de radicaliser la révolution et a imposé l'Assemblée constituante, qui a destitué le Procureur général, Mme. Luisa Ortega Díaz, qui s'était écartée du chavisme en raison de la décision de la Cour suprême d'assumer les fonctions du Parlement. A travers le Pouvoir judiciaire, le Conseil national électoral, le Contrôleur général et l'Assemblée constituante «plénipotentiaire», le régime chaviste a désavoué et déclaré illégaux des principaux leaders et partis de l'opposition.

- Pourquoi le gouvernement et l'opposition n'essaient-ils pas de se mettre d'accord?

– Les parties ont entamé un processus de négociation en République Dominicaine, qui a abouti en janvier 2018 à un retentissant échec, que l'opposition a attribué à Maduro, en raison de «son refus à permettre les garanties nécessaires pour réaliser des élections présidentielles justes ». Suite à l'écroulement des conversations, qui avaient été appuyées par plusieurs pays de l'Amérique latine, le régime chaviste a déclenché une persécution à l'encontre du chef de la délégation de l'opposition, le député Julio Borges, qui s'est réfugié en Colombie et l'Assemblée constituante a convoqué les élections du mois de mai.

- Est-ce que le Venezuela a donc maintenant deux présidents?

– Au-delà du débat constitutionnel, le fait est que Maduro demeure au palais de Miraflores soutenu par l'armée, les institutions chavistes et des pays comme Cuba, la Russie, la Chine, l'Iran et la Turquie. De son côté, Guaidó a prêté serment comme Président par intérim du Venezuela et reçoit l'appui du Parlement, des Etats Unis, du Canada et de plusieurs pays de l'Amérique latine et l'Europe. Dans la lutte pour le pouvoir au Venezuela, chaque joueur déplace ses pions sur un tableau politique qui a pris une dimension mondiale.